

JEUNESSE

Eté 2008

Cap Jeunes (jeunes de 11 à 15 ans)

Programmation des séjours courts

EXPOSE DES MOTIFS

Durant l'été, le SMJ (Service Municipal de la Jeunesse) propose des activités de loisirs et de découverte sportive et culturelle pour les jeunes de 11 à 15 ans ainsi que des courts séjours pour les jeunes n'ayant pas la possibilité de s'évader de la Région Parisienne.

Ces séjours prolongent le droit aux vacances que la ville met en exergue et que le SMJ met en œuvre pour ce qui concerne les longs séjours en direction des jeunes de 14 à 17 ans et des aides aux vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Cette formule souple présente plusieurs attraits au plan éducatif :

- elle offre une véritable rupture avec le rythme de la vie quotidienne des jeunes tout en leur permettant de découvrir de nouvelles pratiques sportives, la province et ses différences régionales,
- elle crée une occasion supplémentaire d'apprentissage de la vie en collectivité et de la prise d'autonomie,
- elle permet également d'aborder les relations fille-garçon au travers des situations de partage des tâches quotidiennes notamment,
- et enfin, elle développe le sens de la prise d'initiatives dans la mesure où les jeunes, selon leur âge et leur degré de maturité, sont sollicités à toutes les étapes du montage des projets de leur conception à leur finalisation.

Ces séjours font l'objet d'un paiement d'un droit d'inscription préalable auprès du service des Affaires Familiales et des participations familiales sont versées par les parents selon le calcul de leur quotient familial.

Présentation des séjours :

56 jeunes devraient bénéficier de ces séjours.

Cette offre traditionnellement proposée aux jeunes par le service s'inscrit dans une démarche d'expérimentation de situations diversifiées dans un environnement naturel.

Les activités sportives proposées relèvent d'une autre logique que celle de l'entraînement en vue de compétition et dans un rapport direct à la nature (l'eau et le vent).

Par ailleurs, les activités parcours et course d'orientation induisent des relations de groupe différentes.

Parc de Saint Cyr :

En bordure du lac de Saint Cyr dans un domaine de 300 ha et à proximité de la forêt de Moulière (Région de Poitiers).

Le camping est labellisé et propose plusieurs activités nautiques et multisports.

Un directeur et un animateur encadreront 14 jeunes.

L'hébergement se fera en camping, sous tentes de 5 places et le transport s'effectuera en train et en mini-bus.

Deux séjours sont proposés : du 21 au 25 juillet 2008 et du 28 juillet au 1^{er} août 2008.

Quend-Plage-les-Pins :

Camping de la Dune Fleurie

Avenue des Pins

80120 Quend-Plages-Les-Pins

Station balnéaire entre la Baie de Somme et la Baie d'Authie au bord des plages du Marquenterre.

Les eaux de baignade ont le label européen « Pavillon bleu ».

Les possibilités d'activités sont nombreuses : char à voile, équitation, jeux de plein air, baignade...

Un directeur et un animateur encadreront 14 jeunes.

L'hébergement se fera en camping, sous tentes de 5 places et le transport s'effectuera également en train et en mini-bus.

Deux séjours sont proposés : du 11 au 15 août 2008 et du 18 au 22 août 2008.

Evaluation du coût des séjours :

Les séjours ne comprennent pas les coûts salariaux.

JUILLET 2008 – Parc de Saint Cyr :

Dates	Nombres de jeunes	Durée du séjour	Coût du séjour	
			Total	Total par enfant/jour
21 au 25 juillet	14	5	3456,12 €	
28 au 1 ^{er} août	14	5	3456,12 €	
TOTAL	28 jeunes	10 jours	6 912,25 €	246,86 €/49,37 €

AOUT 2008 – Quend - Plage - Les-Pins :

Dates	Nombres de jeunes	Durée du séjour	Coût du séjour	
			Total	Total par enfant/jour
11 au 15 août	14	5	3 136 €	
18 au 22 août	14	5	3 136 €	
TOTAL	28 jeunes	10 jours	6 272 €	224 €/44,80 €

Je vous propose donc d'adopter la programmation et les modalités d'organisation des séjours courts été 2008 pour les 11/15 ans, pour un montant global prévisionnel de 13 184,25 €.

Les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal, chapitre 011.

JEUNESSE

Eté 2008

Cap Jeunes (jeunes de 11 à 15 ans)

Programmation des séjours courts

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 24 mai 2007 fixant le montant des participations familiales,

vu le programme des séjours proposés par le service municipal de la jeunesse pour les vacances d'été 2008,

considérant que l'objectif de ces séjours est de permettre à des jeunes Ivryens qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'un temps de vacances, de profiter d'un environnement de pleine nature, et de favoriser la prise d'initiatives en impliquant les jeunes dans la phase de préparation et au cours de la vie en groupe,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 42 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : ADOPTE le programme des courts séjours proposés pour les vacances d'été 2008 pour les jeunes de 11 à 15 ans pour un montant global prévisionnel de 13 184,25 € (hors coûts salariaux) s'établissant comme suit :

Parc de Saint Cyr :

En bordure du lac de Saint Cyr dans un domaine de 300 ha et à proximité de la forêt de Moulière (Région de Poitiers).

Le camping est labellisé et propose plusieurs activités nautiques et multisports.

Un directeur et un animateur encadreront 14 jeunes.

L'hébergement se fera en camping, sous tente de 5 places et le transport en train et mini-bus.

Deux dates sont proposées : du 21 au 25 juillet 2008 et du 28 juillet au 1^{er} août 2008.

Quend-Plage-les-Pins :

Camping de la Dune Fleurie

Avenue des Pins

80120 Quend-Plages-Les-Pins

Station balnéaire entre la Baie de Somme et la Baie d'Authie au bord des plages du Marquenterre.

Les eaux de baignade ont le label européen « Pavillon bleu ».

Les possibilités d'activités sont nombreuses : char à voile, équitation, jeux de plein air, baignade...

Un directeur et un animateur encadreront 14 jeunes.

L'hébergement se fera en camping, sous tente de 5 places et le transport en train et mini-bus.

Deux dates sont proposées : du 11 au 15 août 2008 et du 18 au 22 août 2008.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces séjours y compris en cas de modification dans la programmation.

ARTICLE 3 : PRECISE que les tarifs applicables aux séjours des 11/15 ans sont ceux en vigueur établis en fonction du quotient familial.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2008